

FICHE DE POSTE

Coordonnateur d'équipe pluridisciplinaire enfants MDPH

Profil

Enseignant spécialisé auprès d'enfants à besoins particuliers du 1^{er} degré, titulaire d'un CAPSAIS, CAPA-SH ou du CAPPEI ou à défaut un enseignant non spécialisé possédant une expérience reconnue auprès d'enfants en difficulté scolaire et/ou handicapé, **recruté sur entretien**.

Le coordonnateur est placé sous l'autorité hiérarchique de Mme la DASEN et sous l'autorité fonctionnelle du directeur de la MDPH.

Missions

Organiser et coordonner les travaux d'équipes pluridisciplinaires selon les objectifs définis par la direction de la MDPH en apportant une expertise approfondie notamment dans le domaine de l'inclusion scolaire ainsi que des moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Le coordonnateur est le principal interlocuteur des acteurs de l'éducation (Education Nationale, ESMS, protection de l'enfance, etc...) et il est le garant du traitement des dossiers dans son domaine de compétences.

- Animer, diriger, organiser les équipes pluridisciplinaires (les EP) :
 1. Organiser, coordonner et animer les travaux de l'équipe pluridisciplinaire en matière d'évaluation et de scolarisation des enfants handicapés selon les objectifs définis par la direction de la MDPH en veillant à l'application harmonieuse de la réglementation.
 2. Organiser les modalités de participation aux EP et réaliser les évaluations des enfants en situation de handicap
 3. Veiller à la bonne utilisation des outils développés organisation des EP selon les thématiques retenues ou le calendrier arrêté, définition des priorités, ajustement de l'organisation selon les moyens, respect des procédures...)
 4. Développer les outils de recueil d'information, les compétences nécessaires à la continuité de service ainsi que les outils de suivi de l'activité (indicateurs de gestion, tableaux de bord, etc...)

- Evaluer les demandes :
 1. Gérer les courriers en lien avec l'évaluation
 2. Evaluer avec les membres de l'EP les besoins de compensation
 3. Participer à l'élaboration des projets personnalisés de scolarisation (PPS) et les plans de compensation (PPC)
 4. Veiller à l'harmonisation des propositions des équipes pluridisciplinaires notamment sur toutes les questions relatives à la scolarisation
 5. Veiller à la transmission, à la fluidité et à la sécurisation des propositions des équipes pluridisciplinaires en lien avec le cadre référent enfant et PCH/FDC
 6. Editer et vérifier des bordereaux de CDAPH ; assurer le lien avec le secrétariat de direction en charge de l'envoi des bordereaux aux membres de la CDAPH
 7. Organiser la participation à la CDAPH et organiser la rédaction des rapports de synthèse par les différents membres de l'EP
 8. Participer à l'ensemble des réunions de CDAPH (plénière et restreinte) en qualité de rapporteur
 9. Accompagner et suivre les familles dans leurs démarches, les informer et les conseiller sur leurs droits et pour toutes questions relatives à la scolarisation de leurs enfants
 10. Suivi des situations individuelles complexes et ou critiques en lien avec les assistantes sociales, notamment dans le cadre de la démarche « Réponse Accompagnée Pour Tous »

- Animer, développer les partenariats :
 1. Partenariat avec les réseaux de la Mission Autonomie des Personnes du Conseil Général
 2. Développer des relations et collaborations privilégiées avec les partenaires intervenant dans le domaine de l'enfance et de l'adolescence : partenariat avec les réseaux Education nationale, les enseignants référents et les réseaux de santé (CMP, CMPP, CAMPS, etc...)
 3. Animer le partenariat avec les établissements et services médico-sociaux enfants de son territoire
 4. Assurer le suivi des procédures d'admission, listes d'attente, recours des établissements ou refus des familles, recherche de solutions alternatives.

- Contribuer à la réflexion sur le fonctionnement de la MDPH :
 1. Participation à la réflexion sur la mise à jour des pratiques, aux évolutions réglementaires et aux procédures et à leur élaboration
 2. Favoriser la bonne articulation des missions entre l'évaluation et l'instruction des demandes enfants, par un travail collaboratif étroit avec l'adjoint au chef de service instruction visant l'amélioration des procédures, des circuits, le suivi des situations signalées ou complexes
 3. Participer à des temps de concertation entre coordonnateurs. Participer aux réunions de service, réunions de cadres, être force de proposition.
 4. Co-rédiger le guide des procédures Education Nationale des enseignants référents en lien avec le cadre référent, le chef de service évaluation et l'Education Nationale
 5. S'impliquer dans les réunions transversales et dans le travail en mode projet
 6. Représenter la MDPH dans diverses instances ou à l'occasion de manifestations sur le champ du handicap à la demande de la direction de la MDPH et rendre compte.

- Informer, former :
 1. Accompagner et conseiller les enseignants référents, ainsi que les membres des EP dans l'organisation des tâches leur incombant ; être un interlocuteur privilégié des acteurs de la scolarisation des élèves handicapés (enseignants référents, IEN ASH, etc...)
 2. Concourir à la formation des partenaires en lien avec la scolarisation et notamment les accompagnants d'enfants en situation de handicap (AESH)

Compétences requises

Savoir	Savoir faire	Savoir être
<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance de la loi du 11 février 2005 et de la politique du handicap et des dispositifs enfants ; - Connaissance du cadre législatif et réglementaire en vigueur ; - Connaissance du système éducatif, en particulier des modalités de scolarisation des enfants handicapés ; - Réglementation AEEH, PCH - Connaissance des réseaux partenaires : hôpitaux de jour, CMP, CMPP, secteur unitaire, services sociaux, médicosociaux et éducatifs... 	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité à animer une réunion et une équipe, - Travailler en équipe, - S'exprimer en public, - Conseiller, expliquer, - Capacité à communiquer et assurer une représentation institutionnelle, - Informer, former, - Gérer des conflits, - Organiser, - Etre autonome, - Accueillir et accompagner les familles et s'adapter aux situations, - Maîtrise et utilisation de l'outil informatique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sens du service public - Qualité relationnelle et ouverture à la concertation, - Capacité d'écoute, d'accueil, d'organisation, - Capacité d'adaptation et d'initiative, - Esprit d'équipe, - Secret professionnel, - Rigueur dans l'organisation.

Conditions d'exercice :

Quotité du temps de travail : temps complet (1607h/an, soit 35h/semaine) ; la charge de travail ne permet le temps partiel autre que de droit.

Horaires de service et contraintes particulières tels qu'établis dans le règlement intérieur de la MDPH soit :

- Droits à congés annuels : 27 jours
- Droits à RTT collectives : 3 jours
- Droits à récupération des heures supplémentaires dans le cadre de RTT individuelles dans la limite de 18 jours par an.

Permis B

La fonction de coordonnateur de réseau nécessite une grande loyauté institutionnelle, une grande disponibilité, un sens du contact et des responsabilités.

FICHE DE POSTE

Coordonnateur de Réseau REP et REP+

Conditions pour être candidat : instituteur ou professeur des écoles titulaire.

Profil

Le coordonnateur REP et REP+ est un enseignant qui exerce ses missions sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge d'une circonscription du 1^{er} degré dont il est le collaborateur direct et du principal de collège tête de réseau. Son action s'inscrit dans le cadre du projet du réseau REP et REP+ s'appuyant sur le référentiel de l'éducation prioritaire.

Il fait partie de l'équipe de réseau co-animée par le principal, l'inspecteur de l'éducation nationale et l'I.A.-I.P.R. référent, ce qui nécessite une bonne connaissance réciproque des tâches de chacun des membres de l'équipe, la préparation, voire la mise en œuvre d'actions conjointes. Il a principalement une mission d'ordre pédagogique. Il accomplit des tâches administratives liées au sujet du projet de réseau.

Compétences requises

- Bonne connaissance des fonctionnements du 1^{er} et du 2nd degré ;
- Bonnes connaissances des enjeux du REP et REP+ ;
- Aptitude au travail d'équipe ;
- Capacité à faire preuve d'initiative et d'autonomie et à être force de proposition ;
- Capacités rédactionnelles ;
- Maîtrise experte de l'usage des technologies de l'information et de la communication.

Missions

- il met en place et tient le tableau de bord du réseau en cohérence avec les outils départementaux et académiques ;
- il met en cohérence les axes retenus dans le projet de réseau REP et REP+ et les actions envisagées ; il en suit la mise en œuvre ;
- il aide les équipes à définir, concevoir et réaliser des projets concourant à l'amélioration de la réussite scolaire ;
- il favorise la mutualisation et la diffusion des actions ;
- il favorise et développe les relations entre les écoles, le collège et tous les membres du réseau ;
- il participe aux concertations des enseignants pour impulser les choix définis dans le réseau ;
- il collecte et diffuse l'information et la documentation ;
- il contribue à la définition et à la mise en place des actions de formation définies dans le projet de réseau REP et REP+ ;
- il peut être amené à prendre en charge des élèves des écoles et du collège dans le cadre de dispositifs particuliers et ponctuels ;
- il organise les concertations et est garant de la mise en œuvre des contenus définis par le comité de pilotage du réseau ;
- il prépare les réunions des comités de pilotage du réseau, assure le secrétariat des instances de pilotage du dispositif REP et REP+ et met en œuvre les décisions ;
- il rédige et diffuse les relevés de conclusions ;
- il prépare le compte rendu annuel d'activités en collaboration avec les responsables du réseau ;
- il représente l'institution dans les instances partenariales ;
- il développe les relations de travail entre les écoles, le collège et les partenaires du réseau (collectivités locales, institutions et associations à caractère éducatif, social ou culturel) ;
- il apporte son concours à la mise en œuvre du volet pédagogique de la politique de la ville et accompagne les initiatives confortant les démarches de formation et d'orientation des élèves du réseau.

La fonction de coordonnateur de réseau nécessite une grande loyauté institutionnelle, une grande disponibilité, un sens du contact et des responsabilités.

FICHE DE POSTE

Conseiller Pédagogique de Circonscription (C.P.C.) en Éducation Physique et Sportive (E.P.S.)

Il est placé sous l'autorité de Mme la DASEN. Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'I.E.N. dont il est le collaborateur. (Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015).

Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique, départemental et des axes de l'action conduite par l'I.E.N.

Le conseiller pédagogique "E.P.S." doit avoir de solides connaissances concernant l'enseignement de l'E.P.S. dans le 1^{er} degré et concernant la réglementation en vigueur (sécurité, sortie...).

Missions

Elles sont essentiellement pédagogiques, mais peuvent être complétées par des tâches administratives en liaison avec le programme de travail de circonscription.

Pour la circonscription

- seconder l'Inspecteur chargé de la circonscription ;
- s'investir dans le programme de travail de la circonscription : organisation de rencontres, élaboration de plannings d'utilisation des installations, traitement des fiches intervenants extérieurs, projet de circonscription, animations pédagogiques, conseils auprès d'équipes pédagogiques... ;
- représenter l'institution auprès des collectivités territoriales et associations le cas échéant ;
- accompagner les enseignants nouvellement nommés.

Pour le département

- participer à l'équipe départementale E.P.S. coordonnée par les C.P.D. en E.P.S., constituée auprès de Mme la DASEN pour proposer une politique départementale éducative cohérente prenant en compte les réalités et contraintes locales, les ressources, les orientations départementales et nationales ;
- conduire des actions de formation continue ;
- contribuer à la passation d'examens et concours.

Pour les écoles

- conseiller les équipes dans l'organisation pédagogique et le contenu des enseignements notamment en E.P.S.
- aider à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre du projet d'école ;
- accompagner les enseignants dans leur pratique quotidienne en donnant une priorité aux nouveaux enseignants mais également auprès des maîtres confirmés à leur demande ;
- répondre à toute demande d'aide et de conseil ;
- accompagner les enseignants qui se préparent aux examens professionnels (ex : le CAFIPEMF) ;
- soutenir la mise en œuvre d'expérimentations.

La fonction du C.P.C. nécessite une grande loyauté institutionnelle, une grande disponibilité, un sens du contact et des responsabilités.

FICHE DE POSTE

Conseiller Pédagogique de Circonscription (C.P.C.) "généraliste"

Il est placé sous l'autorité de Madame la DASEN. Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'I.E.N. dont il est le collaborateur. (Cirulaire n° 2015-114 du 21-7-2015)

Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique et départemental et des axes de l'action conduite par l'I.E.N.

Missions

Elles sont essentiellement pédagogiques, mais peuvent être complétées par des tâches administratives en liaison avec le programme de travail de circonscription.

Pour la circonscription

- seconder l'Inspecteur chargé de la circonscription ;
- s'investir dans le programme de travail de la circonscription (projet de circonscription, animations pédagogiques, conseils auprès d'équipes pédagogiques...);
- représenter l'institution auprès des collectivités locales et des associations le cas échéant ;
- accompagner les enseignants nouvellement nommés.

Pour les écoles

- conseiller les équipes dans l'organisation pédagogique et le contenu des enseignements ;
- aider à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre du projet d'école ;
- accompagner les enseignants dans leur pratique quotidienne en donnant une priorité aux nouveaux enseignants mais également auprès des maîtres confirmés à leur demande ;
- répondre à toute demande d'aide et de conseil ;
- accompagner les enseignants qui se préparent aux examens professionnels (ex : le CAFIPEMF) ;
- soutenir la mise en œuvre d'expérimentations.

Pour le département

- conduire des actions de formation continue ;
- participer à des groupes de travail pour favoriser la diffusion d'outils pédagogiques ;
- contribuer à la passation d'examens et de concours.

La fonction du C.P.C. nécessite une grande loyauté institutionnelle, une grande disponibilité, un sens du contact et des responsabilités.

FICHE DE POSTE

Enseignant Référent pour la Scolarisation des Elèves en situation de Handicap (ERSEH)

(Décret n°2005-1752 du 30 décembre – Titre II – Article 9)

Placé sous la responsabilité de l'I.E.N. chargé de l'A.S.H., il exerce sous l'autorité de Madame la DASEN.

Profil

- il exerce à temps complet ;
- il doit être titulaire du CAPPEI, du CAPA-SH, du CAPSAIS ou du 2 CA-SH ;
- avoir une bonne connaissance des textes en vigueur ;
- avoir des compétences d'organisation, d'initiative et de mise en œuvre des directives ;
- avoir une connaissance du fonctionnement du système partenarial E.N. / M.D.P.H.

Mission

- il est chargé de réunir l'équipe de suivi de scolarisation ;
- il participe à l'évaluation des besoins de l'élève en situation scolaire ;
- il favorise la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation de l'enfant handicapé sur l'ensemble du parcours de formation ;
- il est garant de la permanence des relations avec l'élève et ses parents ;
- il assure une mission d'accueil et d'information de l'élève et de sa famille pour la Maison Départementale des Personnes Handicapées, en ce qui concerne les questions relatives à la scolarisation et à la formation ;
- il assure les relations avec les écoles, les établissements, les I.E.N. de la circonscription, la M.D.P.H., les services spécialisés partenaires de la scolarisation de l'enfant.

Le secteur d'intervention est arrêté par Madame la DASEN.

FICHE DE POSTE

Conseiller pédagogique Formation auprès de l'IEN adjoint chargé du 1^{er} degré

Définition du poste

Il est placé sous l'autorité de Mme la DASEN. Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller formation exerce ses activités sous la responsabilité de l'I.E.N. adjoint 1^{er} degré dont il est le collaborateur. (Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015)

Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique et départemental et des axes de l'action conduite par l'I.E.N. adjoint 1^{er} degré.

Missions

Elles sont essentiellement techniques mais relèvent d'une bonne compréhension pédagogique, elles peuvent être complétées par des tâches administratives en liaison avec le programme de travail de la DSDEN.

Enquête

- Répondre, sous la responsabilité de l'IEN à différentes enquêtes (Rectorat – Ministère) au cours de l'année

GAIA

- inscription de candidats
- validation du projet d'attribution
- gestion des données
- bilan et analyse du plan de formation pour la CAPD
- construction du prochain plan de formation en lien avec le projet d'école
- présentation du nouveau plan de formation, réalisation du document
- calcul du budget prévisionnel
- suivi de l'organisation des stages
- travail régulier et fréquent avec les services DSDEN pour le suivi et les missions de la BD stage
- suivi des plans de formation des circonscriptions

PAF académique

- Construction des calendriers départementaux de la formation continue
- Participation aux différentes réunions au Rectorat
- Harmonisation avec les autres départements de l'académie
- Elaboration de requêtes pour extraction de données et analyses

Formation continue des formateurs

- Préparation et mise en place des formations en collaboration avec l'équipe de l'IEN adjoint.

FICHE DE POSTE

Enseignant en classe CHAM (Classe à Horaires Aménagés Musique)

Le poste est implanté à Compiègne, au sein de l'école Robida, circonscription de Compiègne.

Missions

Références :

Circulaire n°2002-165 du 2 août 2002

Arrêté du 22/6/06 paru au BO n°30 du 27/7/06

Circulaire n°2007-020 du 18 janvier 2007 (BO n°4 du 25-1-2007)

- Elargir les possibilités d'expression et de communication
- Affiner les capacités auditives et analytiques
- Construire une culture artistique ouverte sur le monde
- Développer le sens critique et esthétique.
- Être capable d'organiser les horaires de classes en regard des contraintes musicales.
- Favoriser la liaison école-conservatoire.
- Participer au recrutement et au suivi de la classe.
- Veiller à la bonne intégration et au bon fonctionnement de l'enseignement spécifique dispensé au conservatoire.
- Réguler, harmoniser les démarches des différents acteurs du projet.
- Participer activement à la vie musicale de l'établissement.
- Valoriser l'éducation musicale, la pratique vocale et le chant choral au niveau de l'école et en dehors de l'école

Compétences requises

- Avoir une connaissance du déroulement des études musicales en conservatoire.
- Avoir des qualités d'organisation et de disponibilité.
- Etre capable d'organiser la scolarité en respectant les exigences de l'école et les contraintes du conservatoire.
- Etre en mesure de mettre en place des parcours d'apprentissage personnalisés.
- Avoir des capacités d'adaptabilité, d'écoute, d'initiative, de dynamisme, pour assurer les relations avec les différents enseignants et les différents partenaires.

Profil

- Avoir des appétences et des compétences pour la musique et le chant.
- Avoir de solides compétences pédagogiques, notamment dans le champ de la différenciation.
- Savoir travailler en équipe.
- Savoir développer un projet de classe incluant contraintes musicales et ouverture culturelle.